

L'an deux mil vingt, le dix sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 11 février 2020

Présents : MM. d'AMÉCOURT Antoine, BOUCHER Daniel, Mme GIGOMAS Jeanine, MM. LEFÈVRE Daniel, HEURTEBISE Hervé, Mme DROUIN Valérie, MM. BESNIER Claude, MORIN Jean-Louis, Mmes MAUBOUSSIN Odile, LE GALL Véronique, CLÉMENT Françoise, ACOU Christine.

Absent excusé : M. ROBIN Thierry.

01. Désignation du secrétaire de séance. A l'unanimité, Mme Valérie DROUIN est nommée secrétaire de séance.

02. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020. Le Conseil Municipal approuve ledit procès-verbal.

03. Adoption des attributions déléguées du Maire.

Néant

04. Comptes administratifs de l'exercice 2019.

a) Budget Principal.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. BOUCHER Daniel, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Antoine d'AMÉCOURT, Maire,

- Examine le compte administratif qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
<u>Section de fonctionnement</u>			
Opérations de l'exercice	276 642,45 €	360 709,33 €	84 066,88 €
Résultat antérieur		195 771,00 €	195 771,00 €
Total	276 642,45 €	556 480,33 €	279 837,88 € Excédent
<u>Section d'investissement</u>			
Opérations de l'exercice	69 854,91 €	83 160,60 €	13 305,69 €
Résultat antérieur	64 549,74 €		-64 549,74 €
Total	134 404,65 €	83 160,60 €	-51 244,05 € Déficit
Résultat global			228 593,83 € Excédent
Restes à Réaliser au 31/12/2019 en investissement	8 904,00 €		-8 904,00 €
Résultat définitif			219 689,83 € Excédent

- Approuve, à l'unanimité, (11 voix pour) le compte administratif tel que résumé ci-dessus. (M. Antoine d'AMÉCOURT, n'ayant pas pris part au vote).

b) Budget Annexe – Assainissement.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. BOUCHER Daniel, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Antoine d'AMÉCOURT, Maire,

- Examine le compte administratif qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
<u>Section de fonctionnement</u>			
Opérations de l'exercice	7 824,33 €	11 437,96 €	3 613,63 €
Résultat antérieur		25 145,46 €	25 145,46 €
Total	7 824,33 €	36 583,42 €	28 759,09 € Excédent
<u>Section d'investissement</u>			
Opérations de l'exercice	18 270,36 €	11 654,33 €	-6 616,03 €
Résultat antérieur		34 526,40 €	34 526,40 €
Total	18 270,36 €	46 180,73 €	27 910,37 € Excédent
Résultat global			56 669,46 € Excédent
Restes à Réaliser au 31/12/2019	Néant		
Résultat définitif			56 669,46 € Excédent

- Approuve, à l'unanimité, (11 voix pour) le compte administratif tel que résumé ci-dessus. (M. Antoine d'AMÉCOURT, n'ayant pas pris part au vote).

05. Comptes de gestion de l'exercice 2019 relatifs au budget principal et au budget annexe Assainissement.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les comptes de gestions dressés par le Receveur,

Après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution de budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

06. Affectation du résultat de l'exercice 2019. Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- au titre des exercices antérieurs : 195 771,00 €
- au titre de l'exercice arrêté : 84 066,88 €

soit un résultat à affecter de : 279 837,88 €

Considérant le besoin de la section d'investissement :

- solde d'exécution hors restes à réaliser : - 51 244,05 €
 - solde des restes à réaliser : - 8 904,00 €
- soit un besoin de financement de : 60 148,05 €

Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement de 2019 :

- 1068. en investissement, Excédents de fonctionnement capitalisés : 60 148,05 €
- 002. en fonctionnement, Excédent reporté : 219 689,83 €

07. Budget 2020.

a) Subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale Avoise Animations 700 €
- Pétanque Avoisienne 185 €
- Association Pêche Parcé-Avoise 250 €
- Les Randonneurs 230 €
- Avoise Loisirs Créatifs 250 €
- Union Nationale des Combattants Parcé-Avoise 120 €
- ARA (Rucher Avoisien) 265 €
- Avoise en Fêtes 250 €
- Ass. Service à domicile ADMR Malicorne 50 €
- Solidarité Paysans 72 150 €
- Ensemble Musical Crescendo (pour participation commémoration 8 Mai) 100 €
- Maison Familiale Rurale Bernay-en-Champagne 40 €
- Chambre de Métiers Artisanat Sarthe 20 €
- 3 I F A Centre Formation des Apprentis Alençon 20 €
- Association pour le Don de Sang Bénévole Sablé-Noyen 30 €

b) Subvention Projet "Musiques-sur-Sarthe".

M. le Maire donne connaissance du courrier de M. Riauté, Président de l'Ensemble Musical Crescendo (association installée à Parcé-sur-Sarthe) sollicitant une subvention dans le cadre de leur projet "Musiques-sur-Sarthe". L'association Crescendo prévoit d'organiser, en partenariat avec la chorale "La Clef des Chants" une animation culturelle et musicale entre Parcé-sur-Sarthe et Sablé-sur-Sarthe, le long de la rivière La Sarthe le samedi 20 juin 2020 (week end de la fête de la musique). La journée débutera sur la commune de Parcé, puis l'orchestre et la chorale embarqueront sur le bateau promenade "le Sablésien". Des animations sont prévues sur les communes traversées (Parcé, Avoise, Juigné-sur-Sarthe et Solesmes et Sablé-sur-Sarthe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'Association "Ensemble Musical Crescendo" pour ce projet Musiques-sur-Sarthe.

08. SIAEP L'AUNAY LA TOUCHE : rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

M. le Maire fait état du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service public d'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable L'Aunay La Touche pour l'exercice 2018. Il précise que ce rapport sera transmis à chaque conseiller municipal par la voie électronique. M. Daniel BOUCHER, premier adjoint et délégué au SIAEP, présente ce rapport. Le Conseil Municipal en prend acte.

09. Multi-commerce. Location gérance à Mme MONCEAUX Charlène

a) M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'entretien du 14 février entre le Maire, les Adjointes et Mme MONCEAUX. Le Conseil Municipal prend acte que la demande de prise en charge de la somme de 1050 € ne correspond pas comme indiquée et évoquée lors de la dernière réunion à une formation et celle-ci ne pourra donc pas être financée par la commune. Ces frais comprennent une inscription à la Chambre de Métiers, une modification du K-bis et des statuts dans le cas d'une mise à jour de son activité aux fins d'y ajouter celle de traiteur.

b) Révision du Loyer.

M. le Maire indique que, selon le contrat signé le 19 février 2018 entre la Commune d'Avoise et la SARL "Les P'tits Services d'Avoise", le montant du loyer doit être revu annuellement en fonction de la variation de l'indice mensuel des prix à la consommation publié par l'INSEE.

Conscient qu'il faut aider la gérante, Mme MONCEAUX Charlène, dans le développement de son activité commerciale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (à la majorité, 11 voix pour et 1 abstention) de réduire le loyer mensuel actuellement de 354,81 € HT et de le fixer à 150 € HT par mois à compter du 1^{er} mars 2020.

La Commune veillera, dans un vrai partenariat avec Mme MONCEAUX, à la mise en œuvre de pratiques visant à améliorer le chiffre d'affaires de l'ESCALE.

10. Feu d'artifice.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la prise en charge par la commune du tir du feu d'artifice prévu le samedi 25 juillet 2020 à l'occasion de la « Fête de la Plage », et retient la proposition de PYRO CONCEPT d'un montant de 2 000 € TTC.

11. Informations et questions diverses.

Journée bénévolat : fixée au samedi 16 mai 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 10